



15 janvier 2025

## **Dixième édition de la Conférence régionale pour la Transition Énergétique : focus sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et la régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie**

**La dixième édition de la Conférence régionale sur la Transition énergétique s'est déroulée lundi 13 janvier 2025 dans les salons de la préfecture de région. Placée sous la présidence de Didier Mamis, Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de région, et d'Anne Claudius Petit présidente de la Commission Transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air, représentant le président du Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, elle a réuni plus de 150 participants.**

Cette nouvelle édition a mis en lumière le panorama du développement des énergies renouvelables dans la région et les avancées majeures de l'année écoulée pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes. Elle a également été l'occasion de présenter aux acteurs du territoire régional les objectifs de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie qui devrait être adoptée dans les prochaines semaines, et le sujet de sa régionalisation.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une forte dépendance énergétique puisqu'elle produit uniquement 40 % de l'électricité qu'elle consomme. Bien que les trois quarts de l'électricité produite proviennent de sources renouvelables, essentiellement de la filière hydraulique et solaire photovoltaïque, certaines autres filières, pourtant prometteuses, peinent encore à se développer sur le territoire. Au regard des objectifs nationaux de la future Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, une massification sans précédent du développement des énergies renouvelables est attendue durant la prochaine décennie. Ce développement devra s'opérer en intégrant l'ensemble des enjeux présents sur notre territoire (biodiversité et paysages, patrimoine bâti, risques naturels ...).

Les deux tables rondes organisées à la Conférence Régionale ont ainsi permis de mettre en lumière deux filières d'énergies renouvelables moins attractives mais présentant un potentiel de développement particulièrement intéressant : le solaire thermique, ainsi que la géothermie et thalassothermie. Les nombreux échanges lors de la conférence ont démontré l'intérêt croissant des acteurs tant privés que

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





publics et l'opportunité du développement de ces sources d'énergies renouvelables en région. En particulier, plusieurs collectivités territoriales ont pu faire part de leur besoin mais également partager leur retour d'expérience sur le développement de certains projets d'équipements publics à l'échelle de leur collectivité.

Enfin, la Conférence Régionale a été officiellement instituée comme « Comité Régional de l'Énergie élargi », comme prévu dans le décret qui institue les comités régionaux, renforçant ainsi son rôle central de lieu de débat et de concertation pour éclairer les sujets énergétiques régionaux.

Installée depuis 2014, la Conférence Régionale pour la Transition Énergétique constitue un espace d'échange, de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la transition énergétique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle regroupe annuellement les acteurs impliqués dans les thématiques du climat, de l'air et des énergies : représentants d'intercommunalités et de communes, associations, professionnels de l'énergie, syndicats départementaux d'énergie.

Créés par la loi Climat et Résilience, les Comités régionaux de l'énergie qui regroupent 45 membres issus de cinq collèges représentatifs (représentants de l'État, de la Région, des collectivités territoriales, des entreprises et de l'activité économique du secteur de l'énergie, des organisations de la société civile et des associations) ont pour mission d'aborder les questions relatives à l'énergie à l'échelle régionale. Ils sont notamment en charge de fixer les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, de rendre un avis sur la suffisance des zones d'accélération des énergies renouvelables et sont associés à la détermination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement des énergies renouvelables prévus dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

